

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 15  
- ayant pris part au vote : 15  
- procurations : 0

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX**

L'an deux mille vingt et un et le 11 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 4 février, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE**

**Étaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

**L'UNION**  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
3 1 2 4 0

**Était absent excusé** : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

☎ 05.62.79.86.16

### DÉLIBÉRATION n°2021/03

#### **Objet : Budget Primitif 2021**

Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2021.

Le Budget Primitif présente un équilibre comme suit

Section	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	17 589,60 €	17 589,60 €
<b>Fonctionnement</b>	89 707 €	89 707 €

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2020 comme suit :

▪ Excédent de fonctionnement 2020 reporté en recettes (R002) :	<b>43 707,00 €</b>
▪ Déficit d'investissement 2020 reporté en dépenses (D001) :	<b>2 759,60 €</b>
▪ Restes à réaliser 2020 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) :	<b>7 830,00 €</b>
▪ Affectation en réserve d'investissement en recettes (compte 1068) :	<b>10 589,60 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le **16 FEV. 2021**

ID : 031-213105612-20210216-D\_2021\_03\_1-DE



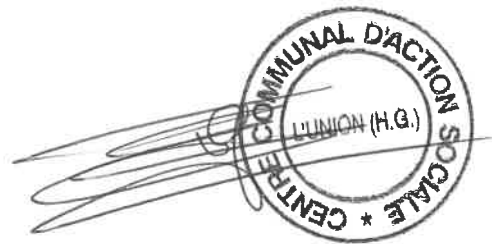
## Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

- A l'unanimité :
- D'adopter le Budget Primitif 2021

*Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle Godéas*



- Transmis le **16 FEV. 2021**  
- Affiché le **16 FEV. 2021**